

31030 - Insertion professionnelle

**Proposition de financement d'actions
développées par le biais du fonds
d'appui aux politiques d'insertion (FAPI)**

Rapport n° CP/2019/025

Service gestionnaire :

L110 - Direction

Résumé :

La loi de finances initiale pour 2017 a créé le fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) qui vise à apporter un soutien financier aux Départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion.

Conformément à la délibération CP/2017/149 prise lors de la réunion de Commission Permanente du 3 avril 2017, le Département du Bas-Rhin a conclu une convention de financement avec l'Etat pour une durée de trois ans soit 2017, 2018 et 2019.

La mise en place du FAPI poursuit un double objectif :

- permettre aux Départements de s'engager encore davantage dans l'accompagnement des publics en difficultés (bénéficiaires du RSA et autres publics rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle ;
- améliorer l'articulation entre les politiques locales et nationales en développant des actions de coopération entre les acteurs du territoire départemental (instances de gouvernance, plateformes d'échanges, réseaux de professionnels...).

Dans ce cadre, et conformément à la décision de la Commission Permanente du 28 mai 2018, approuvant les axes d'intervention du FAPI (CP/2018/156), il est proposé à la Commission Permanente de décider des financements à apporter aux structures mettant en oeuvre les actions qui seront développées pendant l'année 2019.

Institué par la loi de finances initiale pour 2017 en son article 89 et par le décret n° 2017-202 du 17 février 2017, le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) a pour objectif de soutenir les politiques d'insertion sociale et professionnelle menées par les Départements.

Approuvée lors de la réunion de la Commission Permanente du 3 avril 2017 (CP/2017/149), la convention conclue par l'Etat et le Département du Bas-Rhin définit les priorités conjointes, déclinées sous forme d'engagements réciproques et d'actions partagées dans une conception élargie des politiques d'insertion permettant :

- la prévention des difficultés sociales et la lutte contre la pauvreté ;
- l'accompagnement des personnes en vue de leur émancipation et de leur participation à la vie sociale, économique et citoyenne ;
- l'intervention sur l'environnement social pour renforcer la cohésion sociale et les solidarités de proximité.

Pour la mise en œuvre des actions retenues sur la période de septembre 2018 à juin 2019, le Département du Bas-Rhin dispose d'une somme de 695 505,33 € soit le montant alloué pour l'année 2018 de 693 329,33 €, de la part de l'Etat, additionné du solde de la subvention de l'Etat pour 2017 à hauteur de 2 176 €.

A ce titre, il est proposé à la Commission Permanente de décider de financer par le biais du FAPI, six structures qui démarrent leurs actions lors du premier trimestre 2019.

1. LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA) : UNE PREMIERE ET NECESSAIRE ACTION QUALIFIANTE DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION

Cette action est destinée aux bénéficiaires du RSA qui souhaitent reprendre une activité dans le domaine de l'animation ou du secteur périscolaire.

1.1 Le contexte

Les collectivités territoriales, et notamment les Communes, sont confrontées à une forte demande des parents pour la prise en charge de leurs enfants sur le temps non scolaire.

Les conditions de recrutement des salariés destinés à accueillir les mineurs sur le temps non scolaire sont en effet de plusieurs ordres :

- il doit s'agir de « personnes de confiance », et cela bien au-delà de la vérification du casier judiciaire,
- les personnes recrutées doivent être formées ou en voie de formation aux métiers de l'animation ou de la petite enfance,
- elles doivent accepter des temps très partiels. Les pics de demande de prise en charge se situent en effet sur deux tranches horaires (12-14h et 15h-17h), à raison de 4 jours par semaine, vacances scolaires non comprises.

Le Bafa consiste en une étape de formation aux bases du métier d'animateur, et implique une mobilisation personnelle permettant aux personnes de reprendre confiance en elles et ainsi d'avoir plus de chances lors des entretiens de recrutement. Pour les employeurs, le BAFA constitue le niveau de base requis pour les recrutements.

Très peu de bénéficiaires du RSA du Bas-Rhin sont titulaires de ce brevet. Une des raisons de cet état de fait, est que celui-ci n'est financé ni par la Région, ni par Pôle Emploi.

1.2 L'objectif et le public visé

En 2018, le FAPI a permis la formation de 53 personnes aux modules du BAFA. 27 de ces participants ont pu intégrer un emploi.

Pour 2019, il est proposé à la Commission Permanente de décider du renouvellement de cette action.

Les prescripteurs sont les référents « opérateurs professionnels », les conseillers emploi du Département, les conseillers professionnels de Pôle Emploi et les travailleurs sociaux qui accompagnent les bénéficiaires du RSA inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle, intéressés par les métiers de l'animation, qui souhaitent passer le BAFA et qui n'en ont pas les moyens financiers.

1.3 Le financement

L'association AROEVEN propose la formation de 80 personnes sur l'année 2019 sur l'ensemble des sessions , une à chaque période de vacance scolaire (soit 10 à 12 sessions par an), pour un montant de 17 000 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 17 000 € à l'association AROEVEN pour 2019.

2. LE RENFORCEMENT DE L'ACCES A LA FORMATION ET L'EMPLOYABILITE DES SALARIES EN STRUCTURE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE, EN PARTENRAIT AVEC L'URSIEA (fiche 1.3 – Axe : Expérimentation FEST CléA en Structures d'Insertion par l'Activité Economique)

2.1 Le contexte

Dans le cadre de la mise à l'emploi des salariés des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), l'expérimentation du référentiel CléA (certification de connaissances et de compétences professionnelles) est défini comme thématique de développement de solutions d'accès à la formation et à l'employabilité des publics les plus en difficultés, notamment les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA).

Des candidats sont repérés par les référents socio-professionnels des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) qui les accompagnent dans leur parcours CléA, constituant ainsi une première cohorte pour l'expérimentation. Un essaimage de l'expérimentation FEST CléA réalisée en 2018 est proposé, à compter du premier trimestre 2019 à une dizaine de SIAE identifiées et référencées par l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Economique d'Alsace (URSIEA).

Les salariés des SIAE allocataires du RSA très éloignés de l'emploi ont besoin de travailler sur leurs capacités à s'intégrer rapidement dans le monde du travail, à dépasser leurs représentations et à mettre en œuvre des savoirs-être adaptés aux attentes des employeurs. Ce travail préalable doit permettre de définir et de valider un projet, et d'améliorer l'employabilité des candidats.

2.2 L'objectif

En participant à cette expérimentation, l'objectif est de permettre aux SIAE de :

- faire connaître le rôle des SIAE dans l'acquisition des compétences du référentiel CléA pendant le parcours d'insertion ;
- structurer la Formation en Situation de Travail (FEST) au sein de leur SIAE et expérimenter des nouvelles situations de travail ;
- développer les compétences transmises par les permanents des SIAE et démystifier la formation pour les salariés en parcours d'insertion ;
- identifier et valoriser les compétences acquises et celles restant à acquérir par les salariés pour leur permettre d'accéder à la certification CléA ;
- évaluer l'impact de la certification CléA dans la recherche d'un emploi.

Pour l'atteinte de ces objectifs, l'intervention de l'organisme de formation GRETA a été sollicitée. Le GRETA apporte son expertise aux SIAE en termes de mise en place de situations formatives au poste de travail.

L'objectif de l'intervention du GRETA est de permettre :

- d'améliorer la connaissance par les SIAE du référentiel CléA et des modalités de certification ;
- de professionnaliser les SIAE en matière de formation en situation de travail ;
- d'apporter un appui méthodique aux SIAE pour mettre en place des situations formatives complémentaires sur les compétences manquantes. Le cadre de travail et l'activité de chaque SIAE sont des supports pédagogiques qui permettent de développer de nombreuses compétences relevant du référentiel CléA;
- d'identifier les compétences du référentiel qui ne peuvent pas être traitées dans le cadre de la situation de travail ou de formation interne ;
- de mettre en place des parcours de formation complémentaire externes en mobilisant l'offre de droit commun pour accompagner les salariés jusqu'à la certification en articulation avec l'accompagnement pendant le parcours d'insertion.

Afin de répondre aux besoins exprimés par le Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg en matière d'employabilité et d'accès à la formation des salariés des SIAE, il est proposé, d'élargir le périmètre géographique d'expérimentation sur ce Territoire notamment, au sein d'autres SIAE n'ayant pas participées à la première expérimentation mise en place en 2018.

Lors de l'expérimentation 2018, les éléments quantitatifs et qualitatifs de bilans sont les suivants :

- 19 salariés proposés par 8 structures d'insertion
- 21 encadrants mobilisés
- 69 FEST sont proposées aux 8 SIAE
- 10 métiers cartographiés qui permettront le croisement entre compétences professionnelles et les compétences CléA. Les métiers ainsi cartographiés sont réutilisables par d'autres structures employant ces métiers.

L'expérimentation a favorisé un travail collectif entre les directions, les accompagnants socio-professionnels et les encadrants techniques. Le projet a également mis en lumière d'une part des pratiques existantes dans les SIAE qui donnent un cadre intéressant pour la mise en place de FEST vers le CléA, et d'autre part le pré-CléA a permis aux salariés de se rendre compte qu'ils ont des compétences insoupçonnées et valorisables dans leur parcours d'insertion professionnelle.

2.3 Le financement

L'URSIEA supervise et coordonne l'expérimentation FEST CléA pour l'année 2019. Le GRETA Strasbourg, l'organisme de formation, évalue et accompagne vers la certification CléA un groupe composées de 30 salariés identifiés par les SIAE. Le financement de cette action est d'un montant de 50 000 € pour 2019.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à l'URSIEA en tant organisme superviseur et coordonnateur de l'action, une subvention d'un montant de 50 000 € pour 2019 pour le déploiement du FEST CléA sur 8 structures.

3. LE PIED A L'ETRIER A TRAVERS LA PARTICIPATION A DES ATELIERS D'ENGAGEMENT VERS LE BENEVOLAT

3.1 Les objectifs des ateliers d'engagement bénévole

Les associations sollicitant le financement au titre de la mise en œuvre de ces ateliers doivent répondre aux objectifs de l'action validée dans le cadre de la mise en œuvre du FAPI conformément à la délibération de la Commission Permanente du 3 avril 2017 (CP/2017/149).

Ces objectifs se résument ainsi :

- aider les participants dans la recherche de missions de bénévolat en adéquation avec leurs appétences et compétences ;
- proposer un accompagnement individualisé reposant sur des moments d'échanges collectifs et des rencontres individuelles ;
- apporter des réponses aux difficultés rencontrées par les participants à l'action notamment en terme de mobilité et de besoins de progression dans l'apprentissage de la langue française ;
- formaliser l'engagement par la signature de la charte d'engagement réciproques "C'est Des volontaires 67".

3.2 Le public bénéficiaire

La fiche d'action initiale (CP/2017/14) précise que seuls les BRSA sont bénéficiaires de ces ateliers.

Il est proposé d'en affiner les critères afin que les plus éloignés de l'emploi bénéficient de cette dynamique de remobilisation, soit :

- allocataire du RSA inscrit dont les réfugiés, quelle que soit la date d'entrée dans le territoire, et les jeunes de moins de 30 ans ;
- allocataire du RSA motivé par un engagement bénévole ayant déjà participé à une action d'implication sociale (ateliers en centre social, ateliers passerelles etc...) et orienté dans le cadre de son contrat d'engagement dans un parcours social ;
- sur le territoire Ouest, les jeunes de moins de 30 ans identifiés dans l'action "jeunes zéro chômage".

3.3 Les opérateurs et le financement

Au vu des besoins des territoires et des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion sociale, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux opérateurs ci-dessous, une subvention d'un montant de 24 000€, soit un montant total pour l'action "le pied à l'étrier" de 120 000€, conformément à la délibération de la Commission Permanente du 3 avril 2017 (CP/2017/149) :

- à deux associations œuvrant sur le territoire de l'Eurométropole soit le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et aux Familles (CIDFF) et l'Atelier ;
- à une structure sur le territoire Nord soit Utileco ;
- à une structure sur le territoire Sud soit l'Atelier ;
- à une structure sur le territoire Ouest soit Entraide Emploi.

Chaque structure s'engage à accueillir au minimum douze bénéficiaires du RSA par atelier. Une trentaine d'ateliers de trois heures chacun sont ainsi déployés sur chaque territoire chaque année.

A fin novembre 2018, 147 bénéficiaires du RSA ont été accueillis en atelier, 52 d'entre eux se sont engagés dans une mission de bénévolat. 23 ont retrouvé un emploi et de ce fait ont dû cesser leur participation aux ateliers de l'engagement bénévole.

4. LA PREPARATION ULTIME A L'ACCES A L'EMPLOI, PAR L'ACQUISITION DES BASES DES SAVOIR-ETRE NECESSAIRES POUR REUSSIR SON RECRUTEMENT (ENTREE EN SIAE OU EN EMPLOI DIRECT)

4.1 Une action visant l'implication citoyenne via une activité bénévole dans des Communes

En 2018, il a été mis en place un accompagnement de 100 jeunes via un contrat d'engagement bénévole via l'action "le pied à l'étrier" :

- les Communes de la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau proposent des tâches bénévoles encadrées par Entraide Emploi. La Communauté de Communes soutient également cette action par le versement d'une subvention à l'association d'un montant de 28 000 € pour l'année 2018 ;
- les jeunes bénéficient d'un contrat "C'est des Volontaires 67" et de l'accompagnement mis en place par les ateliers d'engagement financés par le FAPI (cf. point 3 du présent rapport) ;
- l'association Entraide Emploi assure, conformément à la délibération de la Commission Permanente du 9 octobre 2017 (CP/2017/415) dans la convention partenariale "la maîtrise d'œuvre" de l'action (prospection des offres et suivi de leur mise en œuvre, accompagnement éducatif et vers l'autonomie à l'emploi, encadrement par deux professionnels embauchés par la structure).

4.2 Les objectifs de l'action

Pour 2019, il est proposé de renouveler cette action et d'accompagner une centaine de jeunes BRSA âgés de moins de 30 ans à l'insertion professionnelle, par le biais d'un accompagnement éducatif à l'insertion et dont la finalité est l'accès à la qualification et à l'emploi, plusieurs axes développés en lien avec les jeunes BRSA seraient précisés :

- une prestation éducative de mobilisation par le travail assurée par l'association Entraide Emploi, en amont de la définition du projet professionnel du jeune :
 - éducation par le travail : quatre équipes de 5 jeunes encadrées par un éducateur technique et réalisant des activités citoyennes dans les Communes.
 - accompagnement éducatif assuré par Entraide Emploi : savoir gérer sa vie quotidienne et de ses rendez-vous, communication et présentation adaptées aux différents interlocuteurs, coopération au sein d'une équipe de travail, gestion de son logement et de son budget, santé ;
- une gestion collégiale du parcours d'accès à la qualification et à l'emploi des 100 jeunes : un suivi mensuel avec Pôle Emploi, la Mission Locale, Entraide Emploi, le Service Social de la Commune de Saverne, la Communauté de Communes et le Département, et l'orientation sans délai vers le bon interlocuteur en fonction de l'évolution du jeune ;

- un suivi intensif sur 24 mois au maximum, quel que soit le statut du jeune (demandeur d'emploi bénéficiaire du RSA, stagiaire de la formation professionnelle, salarié) ;
- une validation progressive des acquis de l'expérience.

4.3 Le financement de l'action

Pour 2019, le coût budgétaire de l'action de préparation des jeunes, d'accompagnement et suivi s'élèverait à 120 000 € (identique en 2018).

Les recettes potentielles identifiées à ce jour s'élèvent à :

- 28 000 € apportés par la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau ;
- 42 000 € par le Fonds Social Européen.

Il est proposé que le solde du financement pour atteindre l'équilibre budgétaire, soit 50 000 €, pour 2019, soit apporté par le Département :

- 10 500 € au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes attribués à Entraide Emploi permettant la prise en charge des repas et frais de déplacements des bénéficiaires de l'action ;
- 24 000 € via le FAPI au titre de l'action "atelier engagement bénévole" (cf. point 3 du présent rapport) ;
- 15 500 € via le FAPI au titre de l'action "préparation à l'emploi".

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à l'association Entraide Emploi une subvention d'un montant de 15 500 € pour assurer cette action de préparation ultime à l'emploi.

Le montant total des subventions proposées s'élèverait ainsi à 202 500 €.

Le présent rapport a reçu un avis favorable de la commission thématique Emploi – Insertion – Logement le 21 janvier 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 202 500 € selon la répartition suivante :

** une subvention d'un montant de 17 000 € à l'association AEROVEN pour une session de formation BAFA ;*

** des subventions d'un montant de 120 000 € pour la déclinaison des ateliers de l'engagement sur l'année 2019, détaillé de la façon suivante :*

° 24 000 € à l'association le Droit des Femmes - CCIDFF ;

° 24 000 € à l'association Utileco ;

° 24 000 € à l'association Entraide Emploi ;

° 48 000 € à l'association l'Atelier ;

** une subvention d'un montant de 50 000 € à l'association URSIEA (Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Economique d'Alsace) pour le déploiement du FEST CléA sur huit structures d'Insertion par L'Activité Economique ;*

** une subvention d'un montant de 15 500 € à l'association Entraide emploi pour la préparation ultime à l'emploi de 100 jeunes sur le territoire de Saverne et environs ;*

- approuve les termes du projet de convention financière, joint en annexe à la présente délibération à conclure à cet effet entre le Département et les organismes cités ci-dessus ;

- autorise son président à signer ces convention financières.

Strasbourg, le 25/01/19

Le Président,



Frédéric BIERRY